
CABINET *no*

SECRETARIAT GENERAL *o*

Lomé, le 04 MARS 2019

CIRCULAIRE N° 161 /MVUHSP-CAB/SG

relative à la composition du dossier de demande de permis de construire, au coût et au délai

LE MINISTRE DE LA VILLE, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA SALUBRITE PUBLIQUE

A

Mesdames et messieurs

- les préfets,
- les autorités administratives locales,
- le directeur général de l'urbanisme et de l'habitat,
- les présidents des commissions préfectorales de permis de construire,
- le directeur général des travaux publics,
- le directeur général du laboratoire national des bâtiments et des travaux publics,
- le directeur de l'eau et de l'assainissement,
- le président de l'ordre national des architectes du Togo,
- le président de l'ordre national des urbanistes du Togo,
- le président de l'ordre national des ingénieurs du Togo.

OBJET : pièces à fournir pour une demande de permis de construire, dépôt du dossier, coût et délai

La présente circulaire s'applique aux demandes de permis de construire de catégorie A, B et C pour lesquelles le concours d'un architecte est requis. Elle indique en outre que le dépôt du dossier se fait en ligne pour plus d'efficacité et de rapidité dans le traitement de la demande de permis de construire. Elle fixe enfin, le coût et le délai de délivrance de permis de construire.

1- COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE CATEGORIE A, B ET C

Le tableau ci-après présente de façon succincte les pièces à fournir pour une demande de permis de construire.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR POUR UNE
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

PERMIS DE CONSTRUIRE DE CATEGORIE A

Le dossier de demande de permis de construire comprend les pièces suivantes :

- 1- un formulaire dûment rempli et signé par le requérant ou son représentant ;
- 2- une copie légalisée du titre de propriété (le titre foncier ; le certificat administratif ; un acte notarié accompagné du certificat d'immatriculation) ;
- 3- une copie de la carte d'identité ou du passeport du demandeur ;
- 4- un rapport qui présente les actes et travaux projetés (drainage ; assainissement, usage des espaces non bâtis...) ;
- 5- un plan de situation du bien concerné dressé à l'échelle de 1/5.000^e ou de 1/10.000^e ;
- 6- un plan des états des lieux dressé à l'échelle 1/200^e indiquant les constructions et les réseaux existants ;
- 7- un plan d'aménagement, dressé à l'échelle de 1/500^e ;
- 8- un plan de masse dressé à l'échelle de 1/500^e ;
- 9- un plan des états des lieux et des travaux projetés et à démolir à l'échelle de 1/100^e ;
- 10- une vue en plan coté et aménagé des différents niveaux dressé à l'échelle de 1/100^e ou 1/200^e de sorte à être lisible ;
- 11- au moins deux (2) coupes longitudinale et transversale du terrain.

PERMIS DE CONSTRUIRE DE CATEGORIE B

- 1- ensemble des pièces demandées pour le permis de construire de catégorie A ;
- 2- un rapport de sécurité incendie ;
- 3- une copie du certificat de conformité environnementale délivré par le ministre chargé de l'environnement ;
- 4- un rapport présentant les mesures prises pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, s'il s'agit d'un établissement recevant du public (ERP).